

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 13 septembre 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent Christian Gravel directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Crabtree.

263-2010

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 264-2010

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 16 AOÛT 2010

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 2 et 16 août 2010 soient adoptés.

ADOPTÉ

265-2010

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 13 septembre 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits d'une somme de 879 527,70 \$ et payés, tels qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 266-2010

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 41 738,76 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

267-2010

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2010.

R 268-2010

ACHAT DE BILLET POUR LA PARTIE DE HOCKEY DES LÉGENDES

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 6 billets pour la partie de hockey de la chambre immobilière de Joliette contre les Légendes au profit du Hockey mineur Joliette/Crabtree et de la Fondation du collège Esther-Blondin qui se tiendra à l'aréna Marcel Bonin à Joliette, le 15 octobre 2010 pour un montant total de 120 \$.

ADOPTÉ

R 269-2010

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES — JEUX D'EAU

ATTENDU QU'il y a eu lieu de faire des travaux supplémentaires afin d'ajouter des mises à la terre sur chaque élément des jeux d'eau et que ce n'était pas prévu dans le devis spécial de Forme et Jeux;

ATTENDU QUE l'entrepreneur, Piscines Soucy, a dû installer des mises à la terre sur les éléments du jeu, lors de la construction du jeu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des travaux supplémentaires sur le jeu d'eau pour ajouter des mises à la terre sur les éléments du jeu d'eau pour un montant n'excédant pas 2 309,58 \$ plus les taxes applicables;

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 22-701-55-722-00 spécialement créé pour le projet des jeux d'eau.

ADOPTÉ

R 270-2010

PRÊT D'UNE SALLE POUR L'ORGANISATION D'UN MOYEN DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISME LES RÉPITS DE GABY

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

ATTENDU QUE l'organisme « Les répits de Gaby » est situé de Crabtree et que l'organisme veut faire une activité de financement le 6 novembre prochain, plus précisément une soirée vins et fromages;

ATTENDU QUE l'organisme « Les répits de Gaby » demande que lui soit prêté gratuitement le Centre communautaire et culturel pour l'organisation de leur événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel le 6 novembre 2010 pour la tenue d'une soirée vins et fromages à l'organisme « Les répits de Gaby » aux conditions suivantes :

QUE le ménage de la salle soit effectué par l'organisme le soir même après l'événement;

ADOPTÉ

R 271-2010

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS À L'ARÉNA ET AU GYMNASSE — 2010/2011

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager trois étudiants pour travailler en rotation les fins de semaine à l'aréna et lors des matchs des Phénix du Collège Esther-Blondin;

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager deux étudiants pour travailler comme surveillant au gymnase;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet de faire l'embauche du personnel suivant pour la saison :

Préposé à l'aréna :

- Myckaël Desrosiers
- Kevin Parent
- Jordan Lapierre

Surveillants au gymnase:

- Guillaume Turcotte
- Frédéric Labbé

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants :

ADOPTÉ

R 272-2010

EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT POUR LE PATIN LIBRE

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer le surveillant pour le patin libre à l'aréna pour la saison 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu que Jacques Trudeau soit engagé comme surveillant du patin libre pour la saison 2010-2011 au taux horaire des emplois étudiants.

ADOPTÉ

R 273-2010

AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE LABORATOIRE SUR LE PROJET DE LA 9^E RUE ET LA 4^E AVENUE

ATTENDU QUE l'entrepreneur réutilise du matériel recyclé dans la structure de rue de la 9^e Rue et 4^e Avenue au lieu du sable et que la municipalité bénéficie d'une économie considérable;

ATTENDU QUE la municipalité doit augmenter le nombre de visites du laboratoire sur le chantier afin de bien contrôler la compaction des matériaux recyclés;

ATTENDU QUE l'ingénieur chargé du projet évalue qu'avec 9 visites supplémentaires nous pourrions mieux suivre l'entrepreneur et ainsi s'assurer de la qualité de la compaction sur le chantier;

ATTENDU QUE le laboratoire a déjà soumis un prix unitaire de 249 \$ plus les taxes applicables dans sa soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser 9 visites supplémentaires du laboratoire Solmatech au prix unitaire déjà soumis de 249 \$, pour un montant n'excédant pas 2241 \$ excluant les taxes qui sera imputé au règlement d'emprunt 2010-169.

ADOPTÉ

R 274-2010

SOUSSIONS - TRAVAUX ANNUELS DE NETTOYAGE DES ÉGOUTS

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux annuels de nettoyage des égouts sanitaires et combinés, à savoir:

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	Montant (taxes non incluses)
ABC Fosse septique	6 795.00 \$
Léveillé Fosses septiques	14 997.00 \$
GSMB Haute pression inc.	38 992.00 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de retenir la soumission de ABC Fosse Septique, laquelle est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

275-2010

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AU DÉPÔT DE TERRE SUR LES TERRAINS PRIVÉS DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement autorisant les dépôts de terre à certaines conditions sur les terres et les terrains privés sur le territoire de la municipalité.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 276-2010

RÈGLEMENT 2010-173 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2010-173 soit adopté

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2010-173

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree veut modifier des dispositions de l'article 2.6.4.3 dans le règlement de zonage afin de permettre les constructions sur des terrains existants conformes ayant des autorisations de la Commission de la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 7 juin la résolution R 1991-2010 adoptant le deuxième projet de règlement 99-044-20;

ATTENDU QU'aucun avis public n'avait été publié avant l'adoption du second projet de règlement risquant de rendre non conforme le futur règlement;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 21 juin 2010 annonçant une assemblée publique de consultation le 2 août 2010 concernant le projet de règlement 99-044-20;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a eu lieu le 2 août 2010;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement 99-044-20 sans modification a été adopté le 2 août 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2010-173 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 2.6.4.3 du règlement est abrogé et remplacé par celle-ci :

Dans toutes les zones agricoles AG, AI et A, à l'exception de la zone A-15, les usages résidentiels autorisés doivent obligatoirement être liés à des fins agricoles à l'exclusion :

- Des terrains bénéficiant d'un privilège au lotissement ayant reçu toutes les autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Du respect des droits acquis reconnus par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;
- Des terrains desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire adjacent au périmètre urbain et ayant obtenu les autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Les terrains conformes au règlement de lotissement ayant reçu leurs autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant le 1^{er} janvier 2011;

Le présent article ne s'applique pas à une résidence existante conforme ou protégée par droits acquis, ayant été détruite par un sinistre. Toutefois, tous les autres règlements en vigueur doivent être respectés.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

R 277-2010

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 325, 1^E AVENUE

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble ayant comme adresse civique le 325, 1^e Avenue, lequel immeuble est situé dans la zone Ra-2.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis et la non-recommandation du comité consultatif d'urbanisme à la suite de la réunion du 12 juillet 2010, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers, de refuser la demande de dérogation mineure, laquelle aurait eu pour effet d'autoriser l'empiètement de 5,09 mètres du bâtiment principal dans la marge latérale donnant sur rue sur une longueur de 9,75 mètres.

ADOPTÉ

R 278-2009

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2010-2011 au coût de 150 \$ (taxes en sus);

QUE monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

ADOPTÉ

R 279-2010

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FONDATION DES SAMARES POUR 2011

ATTENDU QUE la Fondation des Samares souhaite une commandite de la municipalité pour être en mesure d'offrir des projets éducatifs visant à promouvoir la valorisation de l'éducation et autres.

ATTENDU QUE depuis plusieurs années nous faisons partie des commanditaires de la Fondation des Samares.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers de renouveler notre adhésion pour l'année 2011 d'un montant de 100 \$, pour être membre corporatif.

ADOPTÉ

R 280-2010

COTISATION 2011- SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE INC.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2011 l'adhésion comme membre corporatif à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour une somme de 75 \$ (incluant les taxes).

ADOPTÉ

R 281-2010

BRUNCH ET CONFÉRENCE DU SÉNATEUR PIERRE-HUGUES BOISVENU

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 2 billets à 20 \$ pour le brunch-conférence qui se tiendra à Notre-Dame-des-Prairies, le 9 octobre 2010 pour un montant total de 40 \$.

ADOPTÉ

R 282-2010

ACHAT DE BILLETS POUR LE GALA DES GRANDS PRIX DE LA CULTURE

ATTENDU QU'un citoyen de la municipalité, monsieur David Vallerand est en liste pour recevoir le prix Éducation Artistique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'acheter 2 billets à 30 \$ pour le gala des grands prix de la culture qui se tiendra à Terrebonne, le 17 septembre 2010 pour un montant total de 60 \$.

ADOPTÉ

R 283-2010

RECHERCHE D'UNE FIRME D'URBANISME POUR DEMANDE DE DÉZONAGE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à demander une offre de service auprès de la firme PLANIA afin d'accélérer le processus de dézoning de certains terrains parallèlement au processus d'adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

R 284-2010

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON LANAUDIÈRE - 2011

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 400 \$ pour l'année 2011 à Moisson Lanaudière qui vient en aide à notre comité de dépannage alimentaire ainsi qu'à notre comité des cuisines collectives La Bouffe du Bonheur.

ADOPTÉ

R 285-2010

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 27 septembre 2010 à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 22 h 15.

Denis Laporte, maire

Christian Gravel, directeur général
adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.